

Adhésion au Club Santé Seniors 2025-2026

Quand :

- À partir du 15 Août 2025 et impérativement avant fin Octobre
- À l'ADI du Mardi 16 Septembre 2025 à 14 h
- Le plus tôt possible en septembre pendant les permanences à la conciergerie le vendredi matin

Comment :

- En envoyant votre dossier complet au trésorier (cf ci-dessous)
- En le déposant à la Conciergerie pendant les heures d'ouverture ou dans la boîte à lettres du Club (à droite de la porte d'entrée au niveau du virage du plan incliné)

En résumé votre Dossier d'Inscription doit comprendre :

Votre Bulletin d'adhésion complété par :		
1 ^{er} Cas : Vous n'avez coché que des activités dans la 1 ^{ère} colonne Activités sans licence	2 ^e Cas : Vous avez coché des activités dans la 2 ^e colonne et peut-être dans les autres Activités avec licence et C.M. ou Questionnaire	3 ^e Cas : Vous avez coché des activités dans la 3 ^e colonne, peut-être dans la 1 ^{re} mais <u>aucune</u> dans la 2 ^e Activités avec licence sans CM
1 chèque de 20 € à l'ordre de « USFEN-FP-01 »	1 chèque de 50 € à l'ordre de « USFEN-FP-01 »	1 chèque de 50 € à l'ordre de « USFEN-FP-01 »
	Une demande de Licence	Une demande de Licence
	Un certificat médical ou une attestation questionnaire santé Cf Demande de Licence (en bas à droite)	
Si vous ne déposez pas votre dossier à la Conciergerie ou lors de l'ADI, envoyez vos DOCUMENTS avec le CHÈQUE à notre trésorier : Bernard ESPINASSE 3 Rue Emile BONNET 01000 BOURG en BRESSE		

Rq 1 : Le chèque d'adhésion comprend la participation individuelle de 13 € pour la MGEN, participation qui est ensuite reversée globalement à la MGEN.

Rq 2 : Comme annoncé la saison dernière à l'ADI, la Licence est passée de 29 € à 30 €.

Rq 3 : Dans la cotisation il reste 7 € pour l'USFEN-01, qui financent les frais du Club non pris en charge par la MGEN.